



Retraite cnav et agic arrcos

Par Mouche1962

Bonjour

J ai 60 ans je travaille depuis 14 ans 1/2 j ai demandé une retraite pour carrière longue on m a répondu négatif. Sur mon relevé de carrière j ai 176 trimestres donc j ai demandé ma retraite cnav au 1^{er} avril et le 7 mai on m a répondu carrière longue négative sans dire pourquoi. Depuis le 1^{er} avril je touche la complémentaire agic arrcos pouvez vous m aider car je comprends pas pourquoi je touche la complémentaire et que la cnav a refusé carrière longue on me dit retraite en janvier 2026 hors j ai déjà 176 trimestres cotisés ? Merci beaucoup de m aider

Par jee pee

Bonjour,

Quelle est votre date de naissance ? Et combien au total avez vous de trimestres d'assurance à la fin de l'année de vos 16 ans et à la fin de l'année de vos 18 ans ?

Pour la retraite anticipée carrière longue, il faut 172 trimestres cotisés. Les trimestres cotisés sont ceux acquis en travaillant. Vos 176 trimestres sont-ils tous acquis en travaillant ? Car on peut avoir des trimestres assimilés qui ne sont pas cotisés, avec le chômage, maladie, enfants, ...

L'Agirc-arrco ne s'occupe pas des trimestres cotisés. Je ne sais pas si cela pose un soucis que la complémentaire soit versée alors que l'on a pas droit à la retraite générale de base.

Quelle est votre situation actuelle, vous avez arrêté de travailler ?

Par Mouche1962

Rebonjour

Je suis né le 10 janvier 1965

Sur la cnav ça me met qu'il me faut 172 trimestres et au 1^{er} janvier 2035 ça me met 176 ils vous reste 0 trimestres à obtenir pour bénéficier de la retraite à taux plein. Sachant que j'ai arrêté mon activité le 30 avril 2025 donc encore des trimestres.

16 ans = 5 mois

18 ans = 8 trimestres

Sachant que j'ai été en apprentissage de 13 ans 1/2 à 15 ans mais apparemment la cnav ne veut pas en tenir compte car je n'ai aucun document mon école n'existe plus et mon employeur non plus j'ai fait plein de recherches mais ça n'a rien donné. Merci

Par jee pee

16 ans : 5 mois ??? il faut ce qu'il y a sur le relevé de carrière de lassuranceretraite.fr car un trimestre, ce n'est pas le temps travaillé, c'est un montant de x euros gagnés.

Si 8 trimestres à la fin de l'année des 18 ans, né en 1965, départ possible à 60 ans, avec 172 trimestres cotisés. Si la Carsat vous refuse un départ au 1^{er} avril, c'est qu'elle ne compte pas 172 trimestres cotisés à cette date, il devait en manquer 3 si elle propose le 01/01/2026.

D'ailleurs en ne travaillant plus, allez vous les valider ? Pourquoi arrêter le 30 avril si vous aviez demandé une retraite au 1^{er} avril, ce n'est pas cohérent. Il faut en 2025 que vous aviez cotisé sur au moins au moins 1782 X 4 = 7128 euros pour valider les 4 trimestres, sera-ce bien le cas ?

Pour les trimestres cotisés, regardez le relevé de carrière de lassuranceretraite.fr, en bas, le nombre de la rubrique

"Trimestres cotisés pour le calcul du minimum". Exemple :

[url=https://i.postimg.cc/zGvP5w82/CNAV-4-RDC-carri-re-trimestres-cotises.png]https://i.postimg.cc/zGvP5w82/CNAV-4-RDC-carri-re-trimestres-cotises.png[/url]

[img]http://i.postimg.cc/zGvP5w82/CNAV-4-RDC-carri-re-trimestres-cotises.png[/img]

Par Mouche1962

Erreur de ma part j ai arreté le 1er avril

Par Mouche1962

Bonjour
Voilà ce que je viens de recevoir au courrier ce jour
J arrive pas à vous mettre en piece jointe comment je oeux faire merci

Par jee pee

Si c'est un fichier image ou pdf, le déposer sur [url=https://postimages.org/]https://postimages.org[/url]

il faut avant l'anonymiser pour cacher vos données personnelles

et donner le lien généré :
[url=https://i.postimg.cc/Ls0KZyXg/Carri-re-Mathis-2024-RDC-nouveau-format-anonymis.png]https://i.postimg.cc/Ls0KZyXg/Carri-re-Mathis-2024-RDC-nouveau-format-anonymis.png[/url]

Par Mouche1962

Bonjour,
j'essais de vous envoyez comme vous me le préciser ci dessus mais je sais pas si cela fonctionne ?
Merci

Par Henriri

Hello !

Pour que "cela fonctionne" il faut utiliser l'outil proposé par Lee Pee qui vous servira à générer une adresse internet contenant les fichiers que vous souhaitez nous montrer. Ensuite vous copier ce lien et vous le collez dans un message ici. En cliquant sur ce lien nous pourrons alors visualiser vos fichiers.

A+